

Le Ministère assure également les services de soutien administratif du *Bureau des recherches spéciales*.

Le *Service d'inspection*, qui relève directement du sous-secrétaire d'État, pourvoit à l'examen méthodique et indépendant ainsi qu'à l'évaluation des opérations du Ministère aussi bien à l'administration centrale que dans les missions à l'étranger. Son but est de permettre à la direction, à tous les échelons, de s'acquitter efficacement de ses responsabilités grâce à ses analyses objectives, ses évaluations, ses commentaires et ses recommandations touchant les activités à l'étude. Il s'efforce, entre autres, d'analyser les activités et les réalisations par rapport aux objectifs et aux programmes; il formule des recommandations positives et réalistes visant à améliorer les opérations du Ministère au Canada et à l'étranger; il vérifie jusqu'à quel point l'on s'en tient aux lignes de conduite, aux plans et aux méthodes établis, mais prévient aussi les cadres supérieurs de la direction lorsque l'adhésion à une ligne de conduite déterminée peut nuire aux objectifs généraux du Ministère; il examine, en collaboration avec d'autres services du Ministère, et notamment le Bureau des finances et de l'administration, dans quelle mesure le Ministère fait bon usage et tire parti du personnel, des fonds et du matériel dont il dispose pour l'ensemble de ses opérations et vérifie de quelle façon les objectifs comptables sont atteints.

La liaison ou les rapports avec le personnel représentent un important aspect de la responsabilité qui incombe au Service d'inspection. Elle consiste à évaluer l'efficacité de l'administration des missions, le rendement et les possibilités du personnel ainsi que les besoins en personnel, et à constater les problèmes actuels ou éventuels en matière de personnel.

Les équipes d'inspection remplissent également un rôle d'*information*; elles mettent les missions au courant des événements survenus à l'administration centrale et voient à ce que le personnel des missions comprenne les exigences ministérielles. Le Service d'inspection aide également le Comité inter-ministériel sur les relations extérieures (ICER) par ses évaluations sur place des progrès réalisés en matière d'intégration des services de soutien dans les missions.

Le *Conseiller ministériel en bilinguisme* coordonne la mise en application de la politique du Ministère touchant le bilinguisme et administre les tests linguistiques.

Les directions dites *géographiques* sont les Bureaux des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient; des affaires de l'Asie et du Pacifique; des affaires d'Europe, et des affaires de l'Hémisphère occidental. Chaque direction est responsable d'un certain nombre de pays compris dans la région géographique qui relève du bureau dont elle fait partie. Le Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient comprend les Directions des affaires d'Afrique I, des affaires d'Afrique II, et du Moyen-Orient; le Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique englobe les Directions de l'Asie de l'Est, celle du Pacifique et celle de l'Asie du Sud; le Bureau des affaires d'Europe se compose de trois directions: l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Europe du Nord-Ouest; le Bureau des affaires de l'Hémisphère occidental comprend la Direction des affaires d'Amérique latine, la Direction des Caraïbes, et celle des affaires des États-Unis d'Amérique.